La Lex Koller fonctionne : le PLR rejette tout renforcement supplémentaire !

Berne, le 2 juin 2014 Communiqué

La Lex Koller fonctionne : le PLR rejette tout renforcement supplémentaire !

Le secteur immobilier doit rester attractif pour les investissements étrangers

Le Conseil des Etats débat aujourd'hui de deux motions de la gauche qui visent à renforcer la Lex Koller. Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* s'en tient à la Lex Koller. Les renforcements qui visent à interdire les investissements étrangers pour les grands projets de construction et les immeubles commerciaux doivent être refusés. Une telle interdiction aurait des effets négatifs sur les prix de l'immobilier et indirectement sur les caisses de retraite et donc nos primes subiraient un déficit de capital.

L'intérêt dans les placements immobiliers a fortement augmenté ces dernières années. En effet, la croissance économique soutenue de notre pays et l'importante arrivée de main-d'œuvre qualifiée ont eu pour conséquence que la demande soit forte dans plusieurs zones, notamment urbaines.

Celui qui veut devenir propriétaire doit payer des impôts

Grâce à la Lex Koller, il y a une législation qui contrôle le flux d'acquisition étrangère en matière d'immobilier. Ainsi, pour pouvoir acquérir des biens immobiliers, tant les personnes physiques que les personnes morales doivent avoir leur domicile ou leur siège principal en Suisse et y payer leurs impôts.

La gauche ne cherche qu'à tirer sur la corde. C'est un non-sens : le filtre qu'est la Lex Koller a fait ces preuves. Par contre, toute intensification, comme exigé par le PS bloque des investissements importants dans le marché de la construction et dans les activités économiques pourvoyeuses d'emplois. Ces investissements sont importants, il serait donc très contre-productif de les interdire.

Pas de mesures supplémentaires d'économie planifiée

Le secteur immobilier en Suisse ne doit pas être limité davantage. Nous disposons déjà avec la loi sur l'aménagement du territoire, l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires et la Lex Koller de règles strictes. Il ne faut pas oublier que la possibilité d'acheter des biens immobiliers pour les personnes étrangères peut jouer un rôle dans leur décision de s'installer en Suisse. Le PLR ne veut pas affecter la qualité de notre lieu de vie.

Le PLR promeut un politique libérale pour plus de logement et moins de subventions comme il l'a annoncé à l'occasion de l'assemblée des délégués au début de cette année. Au lieu d'une économie planifiée, nous devons disposer d'un marché immobilier durable qui doit le rester – par amour de la Suisse.

Contacts:

- > Raphaël Comte, conseiller aux Etats, 079 598 56 53
- Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 6010
- › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48